

Affiché le 18/10/2021

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 OCTOBRE 2021**

PRESENTS : Mmes et M.M. GABORIT, CHATEIGNER, GODREAU, SACHOT, VINCENTEAU, OUVRARD, PINEAU, NOGIER, AGESNE (à partir du point 4) BERTHEAU, MAUFFREY, GIRAUD, JOYAU-RAUTUREAU.

ABSENTES EXCUSEES : Mme CAIGNON et Mme MOREAU

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.
Mme Delphine NOGIER a été désignée secrétaire de séance.

1-ORIENTATION ENERGIES RENOUVELABLES

Mme Noémie MARTIN, chargée de mission à la communauté de Communes du Pays de Pouzauges, a présenté au conseil un diaporama concernant les orientations en énergies renouvelables, à l'horizon 2050. Elles ont été définies par un groupe d'élus et de citoyens. Ce document est présenté à chaque conseil municipal des 10 communes avant nouvelle présentation au conseil communautaire, en décembre 2021.

2 – PERSONNEL COMMUNAL (057-058/2021)

Mr le Maire rappelle, que suite à la mise en disponibilité de l'adjoint technique, deux prestataires devaient être contactés pour assurer le ménage dans les différents bâtiments communaux. Un prestataire n'a pas donné suite à la demande formulée, compte tenu de leur manque de personnel. Net 85 de Pouzauges a fait une proposition, qui s'avère onéreuse pour un faire un travail régulier. Le nettoyage des vitres et du plus grand ménage seraient facturés en plus.

Pour l'entretien du centre de loisirs, Calypso qui gère déjà le centre de loisirs a été sollicité pour effectuer également l'entretien régulier des locaux. Mr le Maire fait part au conseil du montant horaire qui serait demandé. Après délibération, le conseil accepte que Calypso fasse le ménage régulier du centre de loisirs. Une machine à laver sera installée au centre de loisirs.

D'autre part, Mr le maire propose au conseil de créer un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité, à raison de 8 H par semaine, à compter du 25 octobre prochain et jusqu'au 15 octobre 2022. Après en avoir délibéré, le conseil décide de créer cet emploi, pour les dates indiquées. La rémunération sera fixée par référence à l'indice majoré 340.

3 – VENTE ET ACHAT DE TERRAINS A MR ET MME PASCAL VINCENT (059-21)

Mr le Maire informe le conseil qu'au printemps 2017, suite à la destruction d'un transformateur électrique, la commune a travaillé diverses transactions de terrains au carrefour des Salinières.

Le Département a cédé à la commune pour la somme de 80 € la parcelle AB 334 d'une superficie de 29 m². La collectivité reste propriétaire de la parcelle cadastrée AB 299. Ces deux parcelles sont utilisées en partie par Mr et Mme Pascal VINCENT. Un document d'arpentage a été établi en 2017 mais aucune vente n'a été réalisée. D'autre part, la voirie départementale passe dans le

terrain cadastré AB 336, appartenant à Mr et Mme VINCENT, la commune doit également leur acheter une bande de terrain de 36 m2.

Mr le maire demande au conseil de régulariser cette situation et propose que :

La commune vend à Mr et Mme VINCENT Pascal, la parcelle AB 588 de 17 m2 et la parcelle AB 590 de 14 m2, soit un total de 31 m2,

Mr et Mme VINCENT Pascal vendent à la commune la parcelle AB 593 de 36 m2

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Décide de vendre à Mr et Mme Pascal VINCENT, domiciliés 7 route des Salinières, les parcelles :

☞ AB 588 de 17 m2

☞ AB 590 de 14 m2

Soit un total de 31 m2 au prix de 25 centimes le m2 ,

- Dit que les frais d'actes notariés seront pris en charge pour moitié par la commune, du fait que Mr et Mme VINCENT n'avaient pas l'utilité de ces parcelles qui leur ont été proposées.

- Décide d'acheter la parcelle AB 593 de 36 m2, à Mr et Mme Pascal VINCENT, au prix de 25 centimes le m2,

Dit que les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune

Autorise Mr le Maire ou un adjoint à signer les actes à intervenir.

4 – TAXE D'AMENAGEMENT

Avant le 30 novembre de chaque année, chaque collectivité a la possibilité de délibérer pour fixer le taux applicable de la taxe d'aménagement.

Pour rappel, par délibération du conseil du 25 novembre 2014, le conseil a institué sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1 %. En sont exonérés :

- les locaux à usage industriel ou artisanal,
- les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m2,
- les surfaces annexes à usage de stationnement
- les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Après délibération, le conseil décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 1 %.

5 – LOCATION DE LA SALLE DE SPORTS POUR LA GYM (060-21)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la salle N°1 du foyer rural était utilisée tous les lundis matin (hors vacances) pour la gymnastique. Le forfait avait été fixé pour la saison 2020-2021 à 170 €. Il est demandé en début de saison au professeur.

Le maire informe le conseil qu'il a reçu un mail de Mme NOULET, informant qu'elle fait une réduction de 30 € à ses adhérentes. Elle demande que le conseil fasse un geste pour l'utilisation de la salle de sports.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Décide de fixer un forfait de 85 €, pour la saison 2021-2022, qui sera facturé à Mme NOULET, professeur de gym pour l'utilisation de la salle de sports,

6 – RAPPORTS D'ACTIVITES 2020 DE VENDEE EAU ET DU SCOM

Mr Joël CHATEIGNER a donné au conseil le compte rendu synthétique du rapport d'activités de Vendée Eau.

Mr le maire a présenté au conseil le diaporama du rapport d'activités du SCOM Est-Vendéen, commenté également par Mr Michel VINCENDEAU, délégué pour la commune. La projection concernait la collecte des déchets, avec les trois services principaux : la collecte en porte à porte, la collecte en apport volontaire et les déchèteries.

7 - DECISIONS DU MAIRE OU D'ADJOINT PRISES PAR DELEGATION

maire

→ nouveau devis de l'entreprise VIAUD pour le désenfumage de la salle de sports pour 1 984.68 € TTC au lieu de 1 835.88 € TTC

→ devis de PAVEO – accord pour un disque interne pour l'ordinateur portable de la mairie pour un montant de 162 € TTC

→ avenant N°1 de l'APAVE bureau de contrôle pour les travaux de la phase 2 du foyer rural : coût 1 956 € TTC

→ avenant N°1 de la SOCOTEC mission SPS (coordination d'entreprises) pour les travaux phase 2 du foyer rural : coût 1 128 € TTC

→ vente du terrain AB 101 et AB 284 (consorts Grange) : il n'a pas été donné suite au droit de préemption que la commune peut exercer pour ces terrains

1^{er} adjoint

→ devis de l'entreprise SOULARD signé, pour une réserve d'eau de puits 532.51 € TTC

→ devis d'Alexis CHARRIER pour le changement de dalle au bar du foot, pour 1 298.93 € TTC

→ devis de SOULARD pour de la plomberie aux vestiaires (changement des têtes de robinet) pour 428.26 € TTC,

8 – INFORMATIONS DIVERSES

Travaux au foyer rural : Mr Joël CHATEIGNER informe le conseil que l'entreprise Techni Plafond a sous-traité à la Sté SATI de Beaupreau en Mauges la partie cloisons sèches. L'entreprise est actuellement sur le chantier pour la reprise des travaux de cloisonnement.

Travaux au salon de coiffure : Mr CHATEIGNER, adjoint au bâtiment indique que DEKRA qui a effectué le diagnostic technique amiante, n'a pas trouvé d'amiante dans le plafond.

Un nouveau devis de l'entreprise SOULARD concernant l'électricité a été remis en mairie. Il s'élève à la somme de 5 346.90 € au lieu de 5 258.32 € H.T. soit une différence de 88.58€. Ce devis est accepté.

Un devis a également été demandé pour les travaux d'accessibilité de l'entrée du salon de coiffure. La commune attend un autre devis. La décision sera prise ultérieurement.

Café-restaurant : Mr le maire informe le conseil qu'il a contacté le mandataire judiciaire, suite à la liquidation judiciaire en cours. Dans un premier temps, le mandataire recherche un repreneur. Le matériel sera vendu aux enchères. Ce n'est qu'après, que la commune pourra récupérer les clés des locaux propriétés de la commune.

Collecte des coquilles d'huîtres : la commune continue cette opération. La collecte se déroulera sur le parking de la mairie, à partir du vendredi 24 décembre et pour les fêtes du nouvel an, à partir du vendredi 31 décembre.

Commission culture et environnement : La réunion s'est tenue le 22 septembre pour la préparation du bulletin.

Prochaines réunions de conseil :

- le mercredi 24 novembre, à 20 H 30
- le mercredi 15 décembre, à 20 H 30

Vu par la secrétaire de séance : Delphine NOGIER

Le Maire : Michel GABORIT

